



**FEDERATION DES BOUCHES-DU-RHONE  
POUR LA PECHE ET  
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

8 Parc d'activités de Bompertuis ~ Rue d'Arménie  
13120 GARDANNE

Tél. : 04.42.26.59.15 Fax : 04.42.27.71.64

E-mail : [fdpeche13@free.fr](mailto:fdpeche13@free.fr) Site Internet : <http://fdpeche13.free.fr>



## REGLEMENT

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES 2013

#### **POUR LES QUALIFICATIFS :**

Les A.A.P.P.M.A. qui le désirent pourront utiliser leur propres concours (au maximum 2) pour en faire des qualificatifs, à condition qu'ils soient réservés aux jeunes, ouverts à tout le département et gratuits.

Les A.A.P.P.M.A. sont libres d'organiser ces concours comme elles le souhaitent (catégories, lots, goûter, etc....).

**Seule contrainte : La durée > 1H30 pour la catégorie poussin et 2H00 pour les autres catégories et que la manifestation se déroule dans une ambiance familiale et conviviale.**

La Fédération ne fournira plus de lots pour les qualificatifs, mais une indemnité.

La Fédération supervisera ces qualificatifs et enverra un membre de la commission jeunes ou du personnel fédéral.

Chaque pêcheur devra présenter sa carte de pêche, d'une A.A.P.P.M.A. des Bouches-du-Rhône lors de son inscription.

Tout jeune qui aura pris au moins un poisson, au cours d'un de ces qualificatifs, sera qualifié à la finale.

Un lâcher de truites pourra se faire lors de l'organisation d'un qualificatif par une A.A.P.P.M.A.

Un dossier sera remis à chaque A.A.P.P.M.A. et comprendra :

- Affiche globale de toutes les manches qualificatives qui auront lieu dans le département,
- Le présent règlement,
- Fiches d'inscription et fiches de classement.

La liste de ces concours sera communiquée par les A.A.P.P.M.A. organisatrices, le plus tôt possible et avant leur réalisation, à la Fédération qui la communiquera à toutes les A.A.P.P.M.A. (appel à candidatures).

La liste de tous les participants sera transmise **dès le concours réalisé** à la Fédération et comprendra pour chaque enfant (envoyer les fiches INSCRIPTION et CLASSEMENT)

- Nom et prénom
- N° de permis
- Adresse complète + E-mail si possible
- N° de téléphone
- Date de naissance
- Nombre de points
- Position (n° de classement)
- A.A.P.P.M.A. d'affiliation

**POUR LA FINALE :**

Quatre catégories sont déterminées en fonction de l'année de naissance :

- Catégorie JUNIOR : année 1995 à 1996 (de 17 à 18 ans)
- Catégorie CADET : année 1997 à 1999 (de 14 à 16 ans)
- Catégorie MINIME : année 2000 à 2004 (de 9 à 13 ans)
- Catégorie POUSSIN : année 2005 et plus (8 ans et moins)

Les classements seront effectués selon les catégories précitées.

La distribution des prix aura lieu après la clôture de tous les concours.

Chaque participant sera primé.

Dans le cadre de la promotion pêche, des bons pour des cartes de pêche 2013 seront distribués. (Si le jeune passe dans la catégorie PERSONNE MAJEURE, ce bon donnera droit à une réduction sur le prix de son permis adulte égale à la valeur d'une carte Jeunes).

L'inscription de tous les qualifiés à la finale est gratuite. Le goûter de la Finale est à la charge de la Fédération.

**La finale aura lieu le samedi 15 juin 2013** et pourra en fonction du nombre de participants et d'emplacements, être partagée en 2 (Par exemple : Minimes et poussins : le matin et junior et cadets : l'après-midi).

**La durée de la finale (qui en fonction des circonstances pourra être modifiée par les organisateurs) est de :**

2 heures pour les catégories JUNIOR, CADET, MINIME.

1h30 pour la catégorie POUSSIN.

Seules les catégories « Minimes » et « Poussins » pourront être assistées, s'il y a lieu, par un parent ou un conseiller dont la tâche se limite à :

- aider au montage des lignes,
- aider au sondage, à l'amorce,
- aider à la prise à l'épuisette,
- aider au décrochage du poisson.

**INTERDICTIONS FORMELLES :**

- de changer de canne tant qu'un poisson reste accroché sur la canne utilisée,
  - d'utiliser un moulinet.
- L'amorce est limitée à 5 KG (terre comprise et tamisée).
  - Le fouillis de vers de vase est interdit. Des contrôles d'amorce et d'appâts peuvent être effectués.
  - Le participant durant le concours ne pourra utiliser qu'une seule canne à pêche tenue à la main, ligne flottante, à un seul hameçon.
  - Les cannes sont limitées à une longueur de :
    - 12 mètres pour la catégorie « Junior »,
    - 10 mètres pour la catégorie « Cadets »,
    - 8.5 mètres pour la catégorie « Minimes »,
    - 6 mètres pour la catégorie « Poussins ».

Les pontons et sièges sont autorisés.

L'Attribution des points se fera ainsi :

10 points par prise, 1 point par gramme.

Une bourriche est obligatoire pour conserver le poisson vivant jusqu'à la remise à l'eau en fin de pesée. La pesée sera effectuée vivante et sur place.

Les poissons vivants seront remis à l'eau hors Perche-soleil et Poisson-chat.  
(considérés comme espèces nuisibles, selon la loi pêche).

Les poissons non maillés seront également pesés.

**DROIT A L'IMAGE** : Merci de noter que durant le concours, des photographies individuelles des participants, ou de groupe, pourront être prises et utilisées dans les divers supports de communication de la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, et ce sans limite dans le temps. Si un participant s'y oppose, il devra le faire savoir par écrit, à la Fédération des Bouches-du-Rhône, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du Président Luc ROSSI.

**CITOYENNETE :**

**LAISSEZ L'ENDROIT PROPRE**

**AVANT DE QUITTER**

**LES BERGES EN FIN DE COMPETITION.**